

LE VERDON

# Douane : une fermeture contestée

Vendredi dernier, date inhabituelle pour une réunion publique du Conseil municipal inscrite dans le marbre tous les premiers lundis du mois, une procédure de vote par anticipation du budget principal primitif 2016 a été utilisée, dérogation produite par le maire Jacques Bidalun (lire en encadré).

Mais c'est un autre sujet qui a animé les discussions : la suppression de la brigade des douanes du Verdon, qui devrait prendre effet d'ici la fin de l'année.

Ce qui pouvait se concevoir lors de l'arrêt de l'activité portuaire devient aujourd'hui irrationnel, selon les élus, avec la reprise de l'activité conteneur annoncée en mars et dans un contexte d'insécurité mondiale et de vigilance accrue. Les élus ont précisé qu'une nouvelle ligne maritime régulière s'ouvre vers l'Afrique, avec 200 000 conteneurs par an espérés sur le port. Ce dernier accueillera aussi les passages du bac, les bateaux de plaisance, de pêche... qui ne seront donc plus contrôlés.

C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé d'adresser une motion au gouvernement, mais aussi au préfet, à la sous-préfète, à la Région, etc. afin de les alerter sur le « danger » que cette mesure pourrait entraîner selon eux. À l'heure où le contrôle aux frontières se renforce, où le président de la République annonce la création de 1 000 postes de douaniers, les élus s'interrogent en effet sur la fermeture de la brigade du Verdon alors que trois postes seraient nécessaires. Le maire Jacques Bidalun a annoncé un projet de mobilisation des élus et de la population. Affaire à suivre, donc.

## Au fil des dossiers

Parmi les autres dossiers abordés par les élus, il a été question de vente d'immeuble. La commune a exercé son droit de préemption sur l'ex local de Tom Pouce (rue de l'Yser) pour 69 000 euros. À la majorité (Marie-Thérèse Andron a



Les élus du Conseil se sont opposés à la suppression annoncée de la douane et ont écrit aux services de l'État. PHOTO M.C.

voqué contre), l'immeuble a été cédé à Rosemonde Gibault et Raphaël Laporte pour créer une boulangerie-pâtisserie-confiserie. Ils s'engagent à verser 180 mensualités d'un montant fixe de 550 euros.

Parmi les diverses autres délibérations, on note la révision du tarif de la taxe de séjour à Port Médoc,

une convention avec le comité départemental de randonnée et l'ONF, avec l'association hourtinaise d'éducation canine, avec CPIE Médoc pour le Marais du Logit et la réparation d'un oubli : l'inscription de Raymond Jurain sur la plaque du monument aux morts.

Maguy Caporal

## Un emprunt voté en urgence

Alfred Augereau a expliqué la procédure de vote par anticipation du budget primitif demandée par le maire par le besoin de financement d'un emprunt de 520 000 euros pour les travaux du centre-bourg. En effet, l'emprunt doit être souscrit rapidement si la commune veut profiter d'un taux de 2 % sur 20 ans proposé par la Banque Postale selon une périodicité trimestrielle avec amortissement de 26 000 euros par an.

Concernant le budget, les dossiers de vote des comptes administratifs et de gestion 2015, des affectations de résultats, des budgets primitifs annexes 2016 n'étant pas

parfaitement finalisés, ils seront exposés lors de la prochaine séance. Le budget principal 2015 s'est clos sur un excédent de fonctionnement de 688 878 euros et un besoin de financement en investissement de 487 113 euros. Le budget primitif principal 2016 s'équilibre à 2 083 839 euros en recettes et dépenses de fonctionnement et à 1 817 072 euros en investissement. Il sera ensuite procédé à des décisions modificatives. Les dépenses retenues en investissement concernent, outre les études, la voirie, l'école, l'électrification, les bâtiments, le matériel de bureau, le mobilier...